

cl

A A J (Sécurité).

28.6.94
1574/94:0991

Objet: Protection des Projets
et Infrastructures de
Développement

Monsieur le Préfet de Préfecture Kibuye
B.P. 62 KIBUYE

CASE NO. ICIR-78-41-I.....

EXHIBIT NO. P 394 A.....

DATE ADMITTED: 16-6-2006.....

BY: PROSECUTION.....

NAME OF WITNESS: KAREMERA
Monsieur le Préfet,

Je me réfère à vos télégrammes des 9 et 12/6/1994 pour vous informer qu'en ce qui concerne l'opération de ratissage à effectuer dans le Secteur Bisesero, le Conseil des Ministres du 17/06/1994 a demandé au Commandant de Secteur Gisenyi d'appuyer le Groupement de la Gendarmerie Kibuye pour mener l'opération au plus tard le 20/06/1994. Le Ministre de la Défense faisant suite à ma lettre du 18 Juin 1994 dont une copie vous a été réservée a confirmé les mêmes instructions par télégramme envoyé aux Etats Majors de l'Armée et de la Gendarmerie ce 20/06/1994. Il vous revient donc de suivre de près le déroulement de cette opération qui nécessite l'appui de la population des Communes Gishyita, Gisovu et Gitesi et de me faire rapport avant la fin de ce mois de Juin 1994.

Concernant la protection des infrastructures de développement à savoir, l'Usine à thé Gisovu, la Station Electrogas de Karongi, les installations de télécommunications ainsi que l'antenne de Karongi, les deux ponts sur la Nyabarongo en Commune Bwakira et Kivumu, le Conseil des Ministres a recommandé aux responsables concernés de procéder aux recrutements des réservistes qui seront payés par les dits projets ou sur le budget de l'Etat. Le Gouvernement est disposé à fournir des armes aux réservistes ainsi recrutés pour assurer la garde de ces infrastructures.

Il vous revient de faire diligence pour saisir le Gouvernement d'un dossier complet à ce sujet.

C.P.I. à:

-Monsieur le Premier Ministre
KIGALI

-Monsieur le Ministre de la Défense
KIGALI

Le Ministre de l'Intérieur et
du Développement Communal

Edouard KAREMERA

